



**Approuvé en CFVU**  
**Le 27 septembre 2018**  
**conformément à la**  
**Charte des examens**

## **MASTER**

**Mention "Santé"**

**Parcours "Soin, Humanités, Société"**

# **Modalités de Contrôle des Connaissances**

## **MASTER 1**

### **Année universitaire 2018/2019**

#### **Article 1 : Principes généraux**

La première année comporte deux semestres d'enseignement (S 1 et S 2) qui ne sont pas compensables entre eux. Chacun des semestres est composé d'Unités d'Enseignement (UE) donnant lieu à l'attribution de crédits européens dits ECTS pour *European Credit Transfer System*. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Les crédits sont déterminés conformément au tableau figurant en annexe du présent règlement. Sauf indication expresse contraire, les coefficients de pondération des divers enseignements sont proportionnels aux crédits attribués à chacun d'entre eux.

#### **Article 2 : Validation d'un semestre**

Le semestre est définitivement validé lorsque l'étudiant a obtenu la moyenne générale pondérée des différentes Unités d'Enseignement le composant calculée sur la base des coefficients attachés à ces unités.

La validation du semestre emporte attribution de l'ensemble des crédits correspondant aux diverses Unités d'Enseignement.

Le jury peut décider d'accorder des « points jury » s'ajoutant au total des points obtenus par le candidat sur le semestre afin de lui permettre de valider intégralement ce dernier.

Une deuxième session de rattrapage est organisée pour les étudiants n'ayant pas validé leur semestre au cours de la première session d'examen.

Aucune session de rattrapage n'est prévue en cas d'échec lors de la présentation du mémoire.

#### **Article 3 : Validation d'une Unité d'enseignement**

Toute Unité d'Enseignement validée est capitalisable ; cette validation emporte attribution des crédits correspondants.

## **Article 4 : Cas spécifique des étudiants en médecine**

Les étudiants en médecine du DFASM3 (3ème année) au DFASMa3 (6ème année) et les étudiants en maïeutique

à partir de la DFGSMa3 peuvent s'inscrire aux UE suivantes : - UE grandes questions de santé (5 ECTS) ;  
- UE éthique, santé, société (5 ECTS).

Ces deux unités d'enseignement capitalisent 10 ECTS et un mémoire (10 ECTS) doit être rédigé et présenté devant le jury.

La validation du 2ème cycle des études de médecine ou du DE de sage-femme et l'acquisition de ces 20 ECTS permettent la délivrance d'une attestation de Master 1 en DFASMa3.

### Validation des UE libres

L'inscription à une UE Master 1 « SHS » permet de valider les deux UE libres de l'année (6 ECTS au total), à condition d'avoir obtenu une note comprise entre 8/20 et 10/20. Dans le cas contraire, l'étudiant ne pourra pas valider l'année de sa formation initiale en médecine.

## **Article 5 : Modalités de contrôle des connaissances**

Le contrôle des connaissances est indiqué dans le tableau figurant en annexe au présent règlement. Il est conforme à la charte des examens, disponible sur le site Internet de l'Université de Montpellier.

Toute défaillance, quelle qu'en soit la cause, à l'une des épreuves organisées au titre du contrôle continu ou du contrôle terminal est sanctionnée par un zéro sans que l'étudiant puisse demander une épreuve de remplacement.

Les modalités de l'éventuel contrôle continu des connaissances sont fixées par chaque enseignant qui en informe les étudiants en début d'année.

Les notes de contrôle continu  $\geq 10$  sont conservées pour la deuxième session. A défaut, le contrôle terminal effectué lors de la 2<sup>e</sup> session sera affecté de la pondération 100%.

Les notes de Contrôle Continu peuvent tenir compte par décision du jury de la participation effective de l'étudiant aux cours.





## **MASTER**

### **Mention " Santé"**

*Parcours "Soins, Humanités, Société"*

## **MASTER 1 ANNEE 2018/2019**

## **COMPOSITION DU JURY**

Laurent VISIER : PU – Président du jury

Gilles Moutot : MCU

Geneviève ZOIA : PU

Master 1  
Mention **Santé**  
Parcours **Soins, Humanités, Société**  
Responsable du Parcours : Pr Laurent VISIER

Semestre 1				Code semestre :											
UE Intitulé	Matières	CM	TD	Volume horaire total	CC	CT	Nature épreuve session1	Durée épreuve session1	Nature épreuve session2	Durée épreuve session2	Capitalisation	Durée Conservation	Renonciation	Coeff.	ECTS
UE 110- Grandes questions de santé		50H00		50H00	100%		Exposé		Oral	15 min	Oui	3 ans	Non	1	5
	<b>Total</b>	50H													
<b>Total semestre 1</b>				<b>50 H</b>											<b>5</b>

Semestre 2				Code semestre :											
UE Intitulé	Matières	CM	TD	Volume horaire total	CC	CT	Nature épreuve session1	Durée épreuve session1	Nature épreuve session2	Durée épreuve session2	Capitalisation	Durée Conservation	Renonciation	Coeff.	ECTS
UE 120 - Ethique, santé, société		50H00		50H00	100%		Exposé		Exposé	15 min	Oui	3 ans	Non	1	5
UE 121 – Mémoire		18H00		18H00		100%	Mémoire		Mémoire		Oui	3 ans	Non	1	10
	<b>Total</b>	68H													
<b>Total semestre 2</b>				<b>68 H</b>											<b>15</b>

<b>Total annuel</b>	<b>118 H</b>	<b>20 ECTS</b>
---------------------	--------------	----------------

